



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E173856

VALABLE JUSQU'AU 28/01/2024

ÉDITÉ LE 29/03/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/03/2018  
Forme juridique : SARL  
Capital : DEPUIS LE 19/05/2022  
16 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Siret : 838 094 035 00022  
Code NACE : 4332A  
Numéro caisse de congés payés : 793626

Assurance Responsabilité Travaux :  
ABEILLE IARD & SANTE 77913569

Assurance Responsabilité Civile :  
ABEILLE IARD & SANTE 77913569

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2022

Raison sociale : SFB HORN

ENTREPOTS  
24 RUE DE LA CURIAZ  
73140 SAINT MICHEL DE MAURIENNE

Téléphone : 06 63 49 33 30  
Portable :

Fax :

Site Internet :  
E-mail : horn.sebastien@orange.fr

Responsabilité légale :  
HORN SEBASTIEN ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Effectif moyen : 1 Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                | * Date d'attribution |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 28/01/2021           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                         | Date d'attribution |
|----------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE  
8, RUE ETIENNE FOREST  
B.P. 298  
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.